

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 12 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MÉNARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Mathieu BÉRARD, Jean-Louis CANTET, Gilbert NASARRE et Mathieu POUGNAND.

Secrétaire de séance : Daniel FONTENEAU

OBJET : Acquisition d'une parcelle non bâtie sise rue de la Gare

Le Maire expose.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-D, des rencontres ont été mises en place avec les propriétaires de terrains non bâtis situés en zones constructibles sur la commune d'Echiré.

Des échanges ont ainsi été engagés avec les filles et héritières de Mme Paulette GIRAUD, ancienne propriétaire de plusieurs terrains constructibles situés dans le bourg d'Echiré, dont une parcelle non bâtie, cadastrée section AL n°67 (8 247 m²) adressée rue de la Gare à Echiré.

Mmes Danielle THIBAUDEAU et Catherine SABOURIN, filles de Mme GIRAUD, ont proposé à la commune d'acquérir cette parcelle, située au nord de la parcelle du syndicat Inter Communal rue de la Gare.

La parcelle est en zone d'activité économique (UE) dans le Plan Local d'Urbanisme en vigueur. Dans le futur PLUi-D, elle sera en zone à urbaniser (IAUh) avec une Organisation d'Aménagement et de Programmation (OAP) indiquant une double destination : habitat et commerce/équipement public.

Compte tenu des demandes d'emplacements commerciaux reçues par la commune et vu l'emplacement privilégié de cette parcelle,


Compte tenu de l'accord entre les parties sur les modalités et conditions de la vente,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'accepter l'acquisition de cette parcelle non bâtie cadastrée section AL n°67, d'une superficie totale de 8 247 m², sise rue de la Gare à Echiré et appartenant à la succession de Mme GIRAUD Paulette née BOISSEAU, pour le prix de 66 040,00 €, frais d'acte en sus ;**
- **de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte définitif de vente à intervenir en l'étude de Maître Edouard MARTIN (79410 Echiré), notaire commun aux deux parties, ainsi que tous documents afférents.**


Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.




Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 20 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
Daniel FONTENEAU



Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2023

Notifié ou publié le : 25 OCT. 2023